

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DE L' AISNE

Siège social: 3 Rue William Henry Waddington
BP 44
02003 LAON CEDEX

RAPPORTS
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Ballet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DE L' AISNE

Siège social: 3 Rue William Henry Waddington
BP 44
02003 LAON CEDEX

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A l'assemblée générale de l'association COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L' AISNE,

1) Opinion :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier :

- La concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants, mais également à nous assurer du correct rattachement desdites subventions au bon exercice ;
- La cohérence des recettes de l'association liées à des prestations facturables et à tester par sondages les factures qui correspondent ;
- Les variations dans les frais généraux de l'association d'une année à l'autre ;
- La variation des frais de personnel et à effectuer des tests par sondage sur les fiches de paie.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous avons constaté que les comptes annuels ainsi que le rapport du commissaire aux comptes n'ont pas été publiés sur le site de la Direction de l'information légale et administration (DILA) comme le prévoit le décret 2009-540 du 14 mai 2009.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit

face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

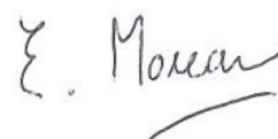
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 2 mai 2023



E. MOREAU

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	20 129	14 656	5 473	1 653	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	20 129	14 656	5 473	1 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	21 453		21 453	20 263
	Autres créances	25 015		25 015	29 895
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	267 274		267 274	298 701	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 944		4 944	381
	TOTAL (II)	318 686		318 686	349 240
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	338 815	14 656	324 159	350 893
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	22 149	22 149
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	125 782	106 387
	Résultat de l'exercice	3 251	19 395
	Total des fonds propres	151 183	147 931
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	151 183	147 931	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	15 998	15 606	
Total des provisions	15 998	15 606	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	110 890	114 967	
Total des fonds dédiés	110 890	114 967	
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 038	42 410	
Dettes fiscales et sociales	28 146	28 410	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 901	1 569	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	46 089	72 389	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	324 159	350 893	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	3 251,41	19 394,67	
(1) Dont à moins d'un an	46 089	72 389	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4		
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	76 951	35 737
	Montant net du chiffre d'affaires	76 951	35 737
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	230 732	258 106
	Dons	530	540
	Cotisations	4 875	4 092
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires	6	149
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	15 132	21 680
	Autres produits		
	Total des produits de fonctionnement		328 226
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	116 715	105 390
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 441	2 717
	Salaires et traitements	150 867	138 456
	Charges sociales	40 724	37 158
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 377	1 169
	Dotation aux provisions	15 998	15 606
Autres charges	1 797	957	
Total des charges de fonctionnement		330 919	301 452
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(2 692)	18 851

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(2 692)	18 851
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 236	633
	Total des produits financiers	1 236	633
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	1 236	633
	RESULTAT COURANT	(1 456)	19 485
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	630	766 407
	Total des produits exceptionnels	630	1 173
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	630	1 173
	PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	114 967 110 890	113 705 114 967
	TOTAL DES PRODUITS	445 060	435 814
	TOTAL DES CHARGES	441 808	416 419
	EXCEDENT ou DEFICIT	3 251	19 395
	EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	CHARGES
	Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **324 159** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **445 060** euros et un total **charges** de **441 808** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 251** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	1 949					1 949
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	983		2 680			14 663
Emballages récupérables et divers			3 516			3 516
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 932		6 196			20 129
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	13 932		6 196			20 129

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 949			1 949
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	10 329	1 628		11 958
Emballages récupérables et divers		749		749
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 279	2 377		14 656
TOTAL	12 279	2 377		14 656

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	5 606	15 998	15 606	15 998	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		15 606	15 998	15 606	15 998
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		15 606	15 998	15 606	15 998

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	15 998	15 606	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		25 015
Autres créances		25 015
<i>SUBVENTIONS REGION A RECEVOIR</i>	21 000	
<i>SUBVENTION CD A RECEVOIR</i>	4 015	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		25 978
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS-FACTURES NON PARVENUES</i>	9 745	9 745
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION CONGES PAYES</i> <i>CHARGES/PROVISION CONGES PAYES</i>	10 025 3 307	13 332
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i>	2 901	2 901

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2022	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		4 944	110 890
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		4 944	110 890

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2022
Total des produits exceptionnels		630
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	630	630
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		630

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables	22 149			22 149
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	106 387	19 395		125 782
Résultat de l'exercice	19 395	3 251	19 395	3 251
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	147 931	22 646	19 395	151 182

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DE L' AISNE

Siège social: 3 Rue William Henry Waddington
BP 44
02003 LAON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Ballet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé(s) des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

I – Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Tir :

Mme Catherine FAUCILLON

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 130 € au titre de l'adhésion pour l'année 2022.

II – Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Randonnée Pédestre :

Mr Jean-Pierre FONTAINE

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 65 € au titre de l'adhésion pour l'année 2022.

III – Administrateurs en commun avec Comité Départemental Natation :

Mme Véronique GIBOT

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 130 € au titre de l'adhésion pour l'année 2022.

IV – Administrateurs en commun avec Comité Départemental Rugby :

Mr Raphaël JOSSEAUX

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 130 € au titre de l'adhésion pour l'année 2022.

V – Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Tir à l'Arc :

Mme Maryline MERCIER

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 130 € au titre de l'adhésion pour l'année 2022.

VI - Administrateurs en commun avec le Comité Départemental UFOLEP :

Mr Pascal RAULT

Objet : frais généraux

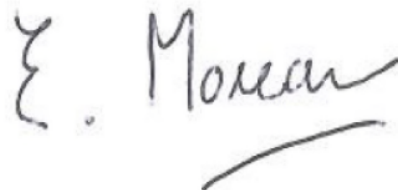
Le comité départemental UFOLEP à facturé au Comité Départemental Olympique et Sportif dans l'année 2022 la somme de 10 217.03 € concernant l'intervention Inclusion sociale APS, 532.50 € concernant la Formation PSC1 et 1 580 € concernant les prestations SNU.

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé au comité départemental UFOLEP dans l'année 2022 :

- 10 € au titre du droit d'entrée Gestion Administrative,
- 130 € au titre de l'adhésion au Comité Départemental Olympique et Sportif,
- 5 377.50 € concernant la prestation de Gestion Administrative de l'emploi.

Reims, le 2 mai 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Moreau', with a horizontal line underneath the name.

E. MOREAU